

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF TENUE LE LUNDI 7 DÉCEMBRE 2020 À 20H00 DANS LA SALLE MUNICIPALE

Le conseil de la Municipalité de Brébeuf siège en séance ordinaire ce 7 décembre 2020.

Sont présents à cette séance : M. Martin Tassé, M. André Ste-Marie, M. Clément Légaré, M. Pierre Gauthier, M. Alain St-Louis et M. Peter L. Venezia formant quorum sous la présidence de M. Marc L'Heureux, maire.

Le directeur général, M. Pascal Caron ET Mme Annie Bellefleur, secrétaire-trésorière sont également présents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE TENUE AVEC PUBLIC

Le quorum ayant été constaté par le directeur général, le maire déclare la séance ouverte. Il est 20h.

Considérant l'arrêté ministériel numéro 2020-049 du 4 juillet 2020, la Municipalité de Brébeuf peut tenir son assemblée avec public, tout en respectant les consignes de distanciation et d'hygiène. Les membres du conseil et les officiers ont toujours l'opportunité d'y participer à distance s'ils présentent une condition médicale particulière, selon l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020. De plus, la présente séance sera également enregistrée afin d'être publicisée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

200142

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Ste-Marie

APPUYÉ PAR M. Martin Tassé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT D'adopter l'ordre du jour suivant proposé :

1. Ouverture de la séance tenue avec public
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Ratification du procès-verbal de la séance du 2 novembre 2020
4. Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer – Fonds d'Administration
5. Administration
 - 5.1. Octroi de dons
 - 5.2. Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2021
 - 5.3. Fermeture du bureau municipal Période des Fêtes 2020
 - 5.4. Dépôt des déclarations d'Intérêts pécuniaires
 - 5.5. Amendement et Autorisation de signer les contrats de travail
 - 5.6. Amendement à la Politique de travail
 - 5.7. Mandat pour l'Audit de l'exercice financier 2020
 - 5.8. Renouvellement de l'adhésion à la FADOQ
 - 5.9. Renouvellement de l'adhésion à la FQM
 - 5.10. Renouvellement de l'adhésion à l'UMQ
 - 5.11. Autorisation de paiement de temps supplémentaire
6. Transport
 - 6.1. Contrat de déneigement des trottoirs 2020-2021
 - 6.2. Demande de libération de retenue de garantie – Excapro inc
 - 6.3. Demande de paiement – Excapro inc – projet ch. du Deuxième-Plateau
 - 6.4. Programme d'aide à la voirie locale – Approbation des dépenses – dossier #29663
 - 6.5. Programme d'aide à la voirie locale – Approbation des dépenses – dossier #27629
7. Hygiène du milieu
 - 7.1. Demande de paiement – Automation RL inc.
8. Urbanisme et Aménagement

- 8.1. Demande de dérogation mineure – 231 chemin des Pins Sud
8.2. Demande de dérogation mineure – 11 rue Perreault

9. Loisirs et Culture

- 9.1. Contrat d'entretien de la patinoire- saison 2020-2021
9.2. Demande d'aide financière – Emploi d'été – Camp de jour
9.3. Demande d'aide financière – Emploi d'été – Journalier de voirie
9.4. Demande d'aide financière – Club Richelieu
9.5. Renouvellement de l'entente intermunicipale pour les installations de loisirs avec la Ville de Mont-Tremblant– Résolution d'intention

10. Varia

11. Parole aux membres du conseil

12. Période de questions

13. Levée de la séance

ADOPTÉE

3. RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2020

200143

IL EST PROPOSÉ PAR M.Peter Venezia
APPUYÉ PAR M.Alain St-Louis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le procès-verbal de la séance du 2 novembre 2020 soit adopté.

ADOPTÉE

4. APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER – FONDS D'ADMINISTRATION

200144

IL EST PROPOSÉ PAR M.Peter Venezia
APPUYÉ PAR M.Alain St-Louis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la liste des déboursés pour le fonds d'administration datée du 30 novembre 2020 totalisant la somme de 60716.28 \$ et regroupant les chèques 10623 à 10661, et la liste des prélèvements totalisant la somme de 47161.06 \$ et regroupant les prélèvements no 3942 à 3979 soient approuvées.

ADOPTÉE

5.1 OCTROI DE DONS

200145

ATTENDU QUE la municipalité de Brébeuf a reçu des demandes de dons de certains organismes ;

ATTENDU QU'il est opportun pour la municipalité d'octroyer ces dons;

IL EST PROPOSÉ PAR M.Clément Légaré

APPUYÉ PAR M.Peter Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Brébeuf octroie les dons suivants :

- PAIR (Prévoyance envers les Aînés) : 100\$
- Centraide Hautes-Laurentides : 100\$
- L'Ombre-Elle : 100\$

ADOPTÉE

5.2 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2021

200146

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;
IL EST PROPOSÉ PAR M.André Ste-Marie

APPUYÉ PAR M.Pierre Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021, qui se tiendront aux dates suivantes et qui débuteront à 20h00

Lundi 11 janvier

Lundi 1^{er} février

Lundi 1^{er} mars

Lundi 12 avril

Lundi 3 mai

Lundi 7 juin

Lundi 5 juillet

Lundi 2 août

Lundi 13 septembre

Lundi 4 octobre

Lundi 15 novembre

Lundi 6 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

5.3 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL PÉRIODE DES FÊTES

200147

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'avis que la municipalité se doit de respecter les directives de la santé publique;

ATTENDU QUE la santé publique demande à tous de respecter une quarantaine avant les rassemblements possibles pour la période des fêtes;

ATTENDU QUE le bureau municipal a toujours été fermé pour la période des fêtes;

IL EST PROPOSÉ PAR M.Peter Venezia

APPUYÉ PAR M.Pierre Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le bureau municipal soit fermé au public à compter du 15 décembre 2020 et ce jusqu'au 6 janvier 2021 inclusivement pour la période des fêtes.

ADOPTÉE

5.4

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Conformément à l'article 358 LERM (*Loi sur les Élections et Référendums municipaux*), le directeur général, secrétaire-trésorier adjoint, M.Pascal Caron dépose les déclarations des intérêts pécuniaires

transmises par les membres suivants à cette séance régulière du 7 décembre 2020:

le maire,	M. Marc L'Heureux
et ainsi que les conseillers :	M. Martin Tassé,
	M.André Ste-Marie,
	M. Clément Légaré,
	M.Pierre Gauthier,
	M. Alain St-Louis
	et M. Peter L. Venezia.

5.5 AMENDEMENT ET AUTORISATION DE SIGNER LES CONTRATS DE TRAVAIL

200148

ATTENDU QUE le conseil municipal et les employés ont pris entente pour le renouvellement des contrats de travail pour les années 2021 à 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M.André Ste-Marie

APPUYÉ PAR M.Alain St-Louis

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil municipal ratifie les contrats de travail de M. Pascal Caron, directeur général, de Mme Annie Bellefleur, secrétaire-trésorière et de M. James Harney, directeur des travaux publics pour les années 2021 à 2025;

QUE le maire, M. Marc L'Heureux, soit autorisé à signer ces contrats de travail pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

5.6 AMENDEMENT À LA POLITIQUE DE TRAVAIL

200149

Des copies de la politique ont été remises précédemment aux membres du conseil. Dispense de lecture ayant été donnée et les membres du conseil renonçant à la lecture de celle-ci, le directeur général résume le changement apporté à la politique.

ATTENDU QU'une politique de travail a été adoptée en mai 2019;
CONSIDÉRANT QUE des modifications à certains articles et à la grille d'échelons salariales doivent être apportés afin de respecter la CNESSST et refléter les décisions budgétaires adoptées pour l'année 2021;
IL EST PROPOSÉ PAR M.André Ste-Marie
APPUYÉ PAR M. Martin Tassé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil municipal adopte la Politique de travail amendée, telle que déposée;
QUE cette modification à la politique soit en vigueur au 1^{er} janvier 2021.
ADOPTÉE

- 200150** **5.7** **MANDAT POUR L'AUDIT DE L'EXERCICE FINANCIER 2020**
- ATTENDU qu'un appel d'offres sur invitation a été envoyé relativement au mandat pour l'audit de l'exercice financier 2020;
CONSIDÉRANT que la seule soumission reçue est conforme et répond aux exigences;
IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé
APPUYÉ PAR M.Clément Légaré
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil municipal nomme M.Daniel Tétreault, CPA auditeur, CA, comme auditeur de l'exercice financier 2020.
ADOPTÉE
- 200151** **5.8** **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA FADOQ LAURENTIDES**
- IL EST PROPOSÉ PAR M.Clément Légaré
APPUYÉ PAR M.Peter Venezia
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Brébeuf adhère à la FADOQ des Laurentides à titre de membre associé municipal pour l'année 2021 au coût de 125\$.
ADOPTÉE
- 200152** **5.9** **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA FQM**
- IL EST PROPOSÉ PAR M.Pierre Gauthier
APPUYÉ PAR M.André Ste-Marie
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la municipalité renouvelle son adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2021 au montant de 1140.98\$ plus taxes.
ADOPTÉE
- 200153** **5.10** **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA UMQ**
- IL EST PROPOSÉ PAR M.Alain St-Louis
APPUYÉ PAR M.André Ste-Marie
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la municipalité renouvelle son adhésion à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2021 au montant de 2309.83\$ plus taxes.
ADOPTÉE
- 200154** **5.11** **AUTORISATION PAIEMENT DE TEMPS SUPPLÉMENTAIRE**
- ATTENDU QUE l'employé #02-0003 a plus de 70 heures de temps supplémentaire accumulé;
ATTENDU QUE l'employé #02-0002 a plus de 35 heures de temps supplémentaire accumulé;
IL EST PROPOSÉ PAR M.André Ste-Marie
APPUYÉ PAR M. Martin Tassé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT D'autoriser que soit payé 70 heures de temps supplémentaire accumulé à l'employé #02-0003 et 35 heures de temps supplémentaire à l'employé #02-0002, le tout conformément aux articles 13 et 14 de leurs contrats de travail.
ADOPTÉE
- 200155** **6.1** **CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS 2020-2021**

ATTENDU QU'Excavation Jules et G Perreault accepte d'effectuer le déneigement des trottoirs pour la saison 2020-2021 pour la somme de 9700\$ plus taxes pour 25 heures de déneigement et les heures effectuées en surplus étant payées à 390\$ de l'heure plus taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé

APPUYÉ PAR M. Peter Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité accepte la proposition d'Excavation Jules et G Perreault pour le déneigement des trottoirs pour la saison 2020-2021 dans les termes suivants :

1. Excavation Jules et G Perreault s'engage à effectuer le déneigement des trottoirs de la municipalité pour la saison d'hiver 2020-2021 selon les termes du cahier de charges « Déneigement des trottoirs » daté d'octobre 2020;
2. La Municipalité s'engage à payer à Excavation Jules et G Perreault la somme de 9700\$ plus taxes en quatre versements égaux étant payables le 15 décembre 2020 et les 15 février, 15 mars et 15 avril 2021 et les heures travaillées en sus des 25 heures de base étant payées au taux de 390\$ de l'heure avec le versement d'avril;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à cette entente.

ADOPTÉE

6.2 DEMANDE DE LIBÉRATION DE RETENUE DE GARANTIE – EXCAPRO INC

200156

ATTENDU QUE des travaux d'excavation sur une section du chemin de la Rouge et le chemin du Premier-Plateau ont été effectués en 2019 par l'entreprise Excapro inc.

CONSIDÉRANT l'article 2.5.3 de l'appel d'offres 2019-VOI-001 mentionnant que les travaux doivent être à la satisfaction de la municipalité et approuvés par notre directeur des travaux publics, M. James Harney, à l'expiration du délai de garantie, soit un an suivant l'acceptation provisoire des travaux, entre autre en novembre 2020;

CONSIDÉRANT l'acceptation finale des travaux par M. James Harney;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Clément Légaré

APPUYÉ PAR M. André Ste-Marie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la retenue de garantie au montant 14358.29\$ (plus les taxes) soit libérée et remise au contracteur Excapro inc.

ADOPTÉE

6.3 DEMANDE DE PAIEMENT – EXCAPRO INC. – PROJET CHEMIN DU DEUXIÈME-PLATEAU

200157

ATTENDU QUE la société Excapro inc dépose la demande de paiement pour les travaux effectués en octobre 2020, sur le chemin du Deuxième-Plateau;

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés selon les demandes de la Municipalité;

ATTENDU QUE M. James Harney, responsable de la surveillance des travaux, recommande le paiement au montant de 17164.79\$ soit le montant de la demande incluant les taxes applicables pour les travaux complétés;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé

APPUYÉ PAR M. Pierre Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT D'autoriser le paiement au montant de 17164.79\$ incluant les taxes pour les travaux effectués sur le chemin du Deuxième-Plateau en 2020 à Excapro inc.

ADOPTÉE

6.4 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – APPROBATION DES DÉPENSES – DOSSIER 29663

200158

ATTENDU QUE la Municipalité de Brébeuf a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli pour le dossier 29663;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 de l'année civile en cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de compte relative au projet;

ATTENDU QUE si la reddition de compte est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant minimal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M.Peter Venezia

APPUYÉ PAR M. Martin Tassé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil de la Municipalité de Brébeuf approuve les dépenses au montant de 61271.52\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321 pour le dossier 29663, conformément aux exigences du ministère des Transports et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

6.5 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – APPROBATION DES DÉPENSES – DOSSIER 27629

200159

ATTENDU QUE la Municipalité de Brébeuf a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli pour le dossier 27629;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 de l'année civile en cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de compte relative au projet;

ATTENDU QUE si la reddition de compte est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant minimal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M.Clément Légaré

APPUYÉ PAR M.Peter Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil de la Municipalité de Brébeuf approuve les dépenses au montant de 31427.19\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321 pour le dossier 27629, conformément aux exigences du ministère des Transports et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

7.1 DEMANDE DE PAIEMENT – AUTOMATION RL INC

200160

ATTENDU QUE la société Automation RL inc dépose la demande de paiement pour les travaux et services effectués en novembre 2020, relativement aux logiciels contrôlant les réseaux d'aqueduc et d'égoûts;

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés selon les demandes de la Municipalité;

ATTENDU QUE M. James Harney, responsable de la surveillance des travaux, recommande le paiement au montant de 22420.14\$ soit le montant de la demande incluant les taxes applicables pour les travaux complétés;

IL EST PROPOSÉ PAR M.Alain St-Louis

APPUYÉ PAR M.Pierre Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT D'autoriser le paiement au montant de 22420.14\$ incluant les taxes pour les travaux effectués par Automation RL inc.

ADOPTÉE

8.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 231, CHEMIN DES PINS SUD

200161

ATTENDU QUE le propriétaire du 231, chemin des Pins Sud dépose une demande de dérogation mineure dans le but d'obtenir un permis de construction pour un bâtiment secondaire en cour avant, sur la ligne avant, soit la construction d'un garage de 9.0 mètres par 9.0 mètres en cour avant, ce qui contrevient au règlement de zonage numéro 2002-02; CONSIDÉRANT le bâtiment secondaire se trouvera à plus ou moins 11.7 m de la rue; ATTENDU QUE la propriété est en bordure de la rivière et donc que la cour arrière se trouve entre le bâtiment et la rivière;

ATTENDU QU'après étude du dossier, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accorder la demande de dérogation visant à autoriser la construction d'un bâtiment secondaire dans la cour avant.

IL EST PROPOSÉ PAR M.Pierre Gauthier

APPUYÉ PAR M. Martin Tassé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le Conseil municipal de Brébeuf accepte la demande de dérogation mineure pour la construction d'un bâtiment secondaire en cour avant.

ADOPTÉE

8.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 11, RUE PERREAULT

200162

ATTENDU QUE le propriétaire du 11, rue Perreault dépose une demande de dérogation mineure dans le but de subdivisé le lot en trois, soit un lot de 3 363,3 m², un lot de 3 665,1 m² avec bâtiment existant et un lot de 4 000,0 m² conforme;

ATTENDU QUE le lot de 3 665,1 m² est l'assise de la constriction du 11 rue Perreault et que suite à la subdivision les normes en vigueur à l'exception de la superficie seront respectées;

ATTENDU QUE pour le lot de 3 363,3 m², un plan a été déposé avec la demande, indiquant que l'implantation du bâtiment, de l'installation septique et du puits seront conforme aux normes en vigueurs;

ATTENDU QU'après étude du dossier, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande de dérogation visant à autoriser la subdivision du lot en trois lots distincts, soit un lot de 3 363,3 m², un lot de 3 665,1 m² et un lot de 4 000,0 m² conforme.

IL EST PROPOSÉ PAR M.Pierre Gauthier

APPUYÉ PAR M.Clément Légaré

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal de Brébeuf accepte la demande de dérogation mineure, soit de subdiviser le 11 rue Perreault en trois lots distincts, soit un lot de 3 363,3 m², un lot de 3 665,1 m² et un lot de 4 000,0 m² conforme.

ADOPTÉE

9.1 CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE SAISON 2020-2021

200163

ATTENDU QUE Mme Manon Prévost présente une offre de service pour l'entretien de la patinoire pour la saison 2020-2021 aux conditions suivantes :

Mme Manon Prévost s'engage à effectuer les travaux précisés et aux conditions établies au cahier de charges « Entretien et gardiennage de la patinoire et du pavillon hiver 2020-2021 » pour la somme de 10450\$;

IL EST PROPOSÉ PAR M.Peter Venezia

APPUYÉ PAR M.Alain St-Louis

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le contrat pour l'entretien et le gardiennage de la patinoire et du pavillon pour l'hiver 2020-2021 soit octroyé à Mme Manon Prévost pour la somme 10450 \$;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tout document relatif à cette entente.

ADOPTÉE

9.2 DEMANDE DE SUBVENTION - EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA – CAMP DE JOUR

200164

ATTENDU QUE la Municipalité de Brébeuf est responsable de l'administration du Camp de jour pour la saison d'été 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR M.Pierre Gauthier

APPUYÉ PAR M.André Ste-Marie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Brébeuf demande une subvention dans le cadre du Programme Emplois d'été Canada pour l'engagement de deux étudiants(es) animateurs pour le Camp de jour été 2021;
QUE Mme Annie Bellefleur, secrétaire-trésorière, soit la personne-ressource mandatée pour cette demande;
QUE Mme Annie Bellefleur soit autorisée à signer tout document relatif à cette demande;
DE demander à Mme Marie-Hélène Gaudreau, députée de Laurentides-Labelle, de nous appuyer dans ce dossier.

ADOPTÉE

9.3 DEMANDE DE SUBVENTION - EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA – JOURNALIER DE VOIRIE

200165

ATTENDU QUE la Municipalité de Brébeuf prévoit engager un journalier de voirie à l'été 2021;
IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé
APPUYÉ PAR M. Peter Venezia
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Brébeuf demande une subvention dans le cadre du Programme Emplois d'été Canada pour l'engagement d'un(e) étudiant(e) Journalier de voirie pour l'été 2021;
QUE Mme Annie Bellefleur, secrétaire-trésorière, soit la personne-ressource mandatée pour cette demande;
QUE Mme Annie Bellefleur soit autorisée à signer tout document relatif à cette demande;
DE demander à Mme Marie-Hélène Gaudreau, députée de Laurentides-Labelle, de nous appuyer dans ce dossier.

ADOPTÉE

9.4 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CLUB RICHELIEU

200166

ATTENDU QUE la municipalité de Brébeuf offre un camp de jour aux jeunes Brégeois;
ATTENDU QUE la volonté de la municipalité est de pouvoir continuer à offrir, à l'ensemble de ces jeunes, un camp de jour de qualité avec diversité d'activités pour l'année 2021;
IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain St-Louis
APPUYÉ PAR M. Peter Venezia
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE de présenter une demande d'aide financière au Club Richelieu pour aider à l'organisation d'activités visant les jeunes Brégeois dans le cadre du camp de jour municipal.

ADOPTÉE

9.5 RENOUELEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LES INSTALLATIONS DE LOISIRS – RÉSOLUTION D'INTENTION

200167

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale intervenue le 1^{er} mai 2018 avec la Ville de Mont-Tremblant ayant pour objet l'utilisation par les résidents de notre Municipalité, de bâtiments, infrastructures et aménagements de loisirs ciblés et situés sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant, aux mêmes tarifs que les résidents de cette Ville;
CONSIDÉRANT QUE cette entente a été renouvelé pour l'année 2020 jusqu'au 31 décembre 2020;
CONSIDÉRANT la résolution 200118 adoptée en septembre 2020 mentionnant l'intérêt de renouveler à nouveau l'entente avec la Ville de Mont-Tremblant;
CONSIDÉRANT les discussions intervenues depuis cette demande;
IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter Venezia
APPUYÉ PAR M. Martin Tassé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT DE demander le renouvellement de cette entente intermunicipale avec la Ville de Mont-Tremblant;
De demander à la ville de Mont-Tremblant que l'entente soit renouvelée pour une période de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2025, toutes les autres dispositions prévues à cette entente qui ne sont pas en contradiction avec la présente résolution;
QU'une évaluation du taux d'utilisation soit faite;
ET QUE le maire et le directeur général sont autorisés à signer tous documents à ladite entente.

ADOPTÉE

10. VARIA

11. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire fait état aux membres du conseil que les contribuables avaient l'opportunité de transmettre des commentaires et des questions via courriel et téléphone étant donné que la séance se déroule avec public restreint.

Aucun commentaire ou question n'a été reçue précédemment à cette assemblée.

De plus, les personnes présentes à l'assemblée ont l'opportunité de s'exprimer.

La période de questions s'est déroulé de 20h32 à 20h37.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

200168

L'ordre du jour étant épuisé, M. Clément Légaré propose la levée de la séance. Il est 20h38.

ADOPTÉE

Je, M. Marc L'Heureux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire

Directeur général